

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2017-204/PR/MAMBW portant approbation du Budget Prévisionnel 2018 du DIWAN DE LA ZAKAT.

n° 2017-204/PR/MAMBW

Ministère

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUSULMANES, DE LA CULTURE, ET DES BIENS WAKFS

Date de publication

25 décembre 2017

Numéro JO

n° 24 du 31/12/2017

Date du numéro

31 décembre 2017

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992

VULa Loi constitutionnelle n°92/AN/10/6°L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VULa Loi n°31/AN/14/7ème L du 06 février 2014 portant réorganisation le Ministère des Affaires Musulmanes, de la Culture et des Biens Waqfs

VULa Loi n°2/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des établissements publics

VULe Décret n°2004-0126/PRE du 03 juillet 2004 portant création de la Fondation Diwan AZ-Zakat

VULe Décret n°2013-0044/PRE du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2013-0045/PRE du 31 mars 2013 portant nomination des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2013-0058 du 14 avril 2013 fixant les attributions des Ministres

VULe Décret n°2015-204/PRE/MAMCBW du 01 juillet 2015 portant organisation et fonctionnement du Diwan de la Zakat

VULe Décret n°213/PRE portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Fondation

VULe Décret n°2015-227/PRE/MAMCBW portant renouvellement des membres du Conseil d'Administration du Diwan de la Zakat

VULe Décret n°2017-183/PR/MTRAportant nomination du Directeur Général du Diwan de la Zakat

VULe Procès Verbal du Conseil d'Administration du Diwan de la Zakat du 27 novembre 2017

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 Décembre 2017.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Est approuvé le budget prévisionnel de la société de l'Etat pour l'exercice 2018

s'établit comme suit (FDJ).Recette.....352 460 000 (FDJ)Dépense

Général.....	332 558 141 (FDJ)	Budget de fonctionnement.....	66 338 141
(FDJ)Investissement.....	19 901 859 (FDJ)		

Article 2

Le Président du Conseil d'Administration est chargé de présenter la présente délibération au Ministre des Affaires Musulmanes, de la Culture et des Biens Waqfs.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH